

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 MARS 2009

**Date de la convocation
et affichage 6 mars 2009**

**Date d'envoi des délibérations à la
préfecture : 17 mars 2009**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Dates d'affichage à la porte de la
mairie : 17 mars 2009**

L'an deux mil neuf, le onze mars à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Dominique BLANC, Maire, assisté de Mme Martine POIGNONNEC, M. Georges BREZELLEC, Mme Mariannick KERVOELEN, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE et M. Bernard OLIVER, Adjoints.

Etaient présents : M. Erwan MARION, Mme Pascaline VEDRINE, M. Erwan BARBEY CHARIOU, Melle Anne LE PROVOST, M. Mathieu TANON, Mme Sylviane BRE, Melle Céline THORAVALE, Mmes Jeanne LUCAS, Frédérique GIRARDET, M. Alain LORANT, Mme Christine SEIGNARD, MM. Yves NEANT, Bruno LUTSE, Mmes Annick CLERE, Christine COLAS TERRIEN et M. Patrick LE CHEVOIR

Monsieur Bruno LUTSE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Pascale ROBERT, Directeur Général des Services, a été désignée en qualité de secrétaire auxiliaire.

Présents : 23

Représenté : 0

Votants : 23

Délibération n° 09-29

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2009

Madame DUCHEMIN, Responsable du Service Finances, présente à l'assemblée le projet de budget principal pour l'exercice 2009. Ce projet s'établit comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses	BP	Recettes	BP
011 Charges à caractère général	1 350 700,00 €	013 Atténuations de charges	44 850,00 €
012 Charges de personnel	2 526 650,00 €	042 Opérations d'ordre	129 250,00 €
014 Atténuations de produits	75 000,00 €	70 Produits de gestion courante	290 000,00 €
022 Dépenses imprévues	50 000,00 €	73 Impôts et taxes	3 577 800,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert	326 550,00 €	74 Dotations, subv, participations	1 358 700,00 €
65 Autres charges gestion cour	659 400,00 €	75 Autres prod. gestion courante	75 500,00 €
66 Charges financières	260 000,00 €	76 Produits financiers	50,00 €
67 Charges exceptionnelles	72 027,70 €	77 Produits exceptionnels	17 550,00 €
023 Virement section investissement	173 372,30 €		
Total	5 493 700,00 €	Total	5 493 700,00 €

Section d'investissement			
Liste opérations		Dépenses	Recettes
000	Opérations financières	1 868 200,00 €	4 588 445,80 €
	Opérations non individualisées	129 250,00 €	- €
261	Services administratifs	23 201,39 €	- €
262	Services techniques	58 110,87 €	- €

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 MARS 2009

264	Groupe scolaire	9 254,41 €	- €
268	Centre de Loisirs des Jeunes	6 728,92 €	- €
269	Ecole de voile (matériel)	10 550,00 €	- €
270	Centre des Congrès	67 676,11 €	- €
277	Eglise	72 038,89 €	- €
301	Opérations non affectées	112 900,00 €	- €
333	Construction Hôtel de ville	22 512,67 €	- €
349	Tennis municipaux	3 150,00 €	- €
362	Centre aéré	1 300,00 €	- €
366	Sentier du littoral	577 192,82 €	37 906,87 €
370	Moulin Saint-Michel	60 149,42 €	10 395,00 €
376	Ex-criée Ecole de voile	16 494,71 €	- €
378	Chapelle Sainte-Anne	46 731,73 €	72 531,30 €
385	Salle Espérance	42 969,46 €	- €
386	Eclairage public	74 547,53 €	- €
388	Pluvial	77 500,00 €	- €
389	Effacement de réseaux	60 609,89 €	- €
390	Centre Technique municipal	78 000,00 €	- €
393	Ecole de musique	6 248,00 €	- €
394	Urbanisme	35 362,15 €	7 600,00 €
395	Rénovation de voirie	52 500,00 €	- €
396	Aménagement de voirie 2005	126 100,00 €	2 700,00 €
397	Aménagement urbain Bd Foch	15 000,00 €	23 900,00 €
398	Cinéma	708 100,00 €	- €
402	Terrain des Pré-Mario	2 000,00 €	- €
403	Vieux Grément	6 000,00 €	- €
405	Point kayak	1 200,00 €	- €
406	Schéma directeur d'aménagement	47 900,00 €	- €
407	Stade E. Lallinec	24 000,00 €	- €
408	Aménagement urbain rue de Foucault	150 000,00 €	- €
409	Bâtiment CLJ	150 000,00 €	- €
	TOTAL	4 743 478,97 €	4 743 478,97 €

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14 au 1^{er} janvier 2006 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide par 15 (quinze) voix pour, 1 (une) abstention et 7 (sept) voix contre,

- **d'approuver le projet de budget principal pour l'exercice 2009 tel que présenté ci-dessus.**

Délibération n° 09-30

BUDGET ANNEXE « PORT D'ÉCHOUAGE » - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2009

Madame DUCHEMIN, Responsable du Service Finances, présente à l'assemblée le projet de budget annexe du port d'échouage pour l'exercice 2009. Ce projet s'établit comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 MARS 2009

EXPLOITATION					
Dépenses			Recettes		
<i>Chap.</i>	<i>Libellé du chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Chap.</i>	<i>Libellé du chapitre</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	26 750,00 €	002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	60 698,55 €
012	Charges de personnel	55 250,00 €	042	Opérations d'ordre entre section	- €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	70	Vente de produits et prestations de services	85 200,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	13 500,00 €	75	Autres produits de gestion courante	6 050,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 400,00 €	77	Produits exceptionnels	- €
66	Charges financières	- €			
67	Charges exceptionnelles	100,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	45 948,55 €			
TOTAL		151 948,55 €			151 948,55 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
<i>Op.</i>	<i>Libellé de l'opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Op.</i>	<i>Libellé de l'opération</i>	<i>Montant</i>
000	Opérations financières	5 000,00 €	000	Opérations financières	125 951,79 €
202	Administration du port	120 951,79 €	202	Administration du port	0,00 €
380	Aire de carénage	0,00 €	380	Aire de carénage	0,00 €
TOTAL		125 951,79 €	TOTAL		125 951,79 €

Il rappelle que le budget du port d'échouage est assujéti à la TVA car il concerne des prestations de services portuaires. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide par 16 (seize) voix pour et 7 (sept) voix contre,

- **d'approuver le projet de budget annexe « port d'échouage » pour l'exercice 2009 tel que présenté ci-dessus.**

Délibération n° 09-31

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2009

Madame DUCHEMIN, Responsable du Service Finances, présente à l'assemblée le projet de budget du service assainissement pour l'exercice 2009. Ce projet s'établit comme suit :

EXPLOITATION					
Dépenses			Recettes		
<i>Chap.</i>	<i>Libellé du chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Chap.</i>	<i>Libellé du chapitre</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	18 500,00 €	002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	507 139,33 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 150,00 €

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 MARS 2009

042	Opérations d'ordre entre section	90 650,00 €	70	Vente de produits et prestations de services	205 000,00 €
66	Charges financières	8 400,00 €	74	Subventions d'exploitation	28 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	120 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	515 739,33 €			
TOTAL		758 289,33 €			758 289,33 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Op.	Libellé de l'opération	Montant	Op.	Libellé de l'opération	Montant
000	Opérations financières	131 150,00 €	000	Opérations financières	802 940,96 €
112	Programme 2005	11 089,30 €	112	Programme 2005	11 590,00 €
114	Programme 2006	6 166,58 €	114	Programme 2006	0,00 €
115	Mise en conformité installations de traitement eaux usées	122 245,80 €	115	Mise en conformité installations de traitement eaux usées	0,00 €
116	Programme 2007	0,00 €	116	Programme 2007	4 000,00 €
117	Programme 2008	559 379,28 €	117	Programme 2008	11 500,00 €
TOTAL		830 030,96 €	TOTAL		830 030,96 €

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 49 au 1^{er} janvier 2008 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide par 16 (seize) voix pour et 7 (sept) voix contre,

- **d'approuver le projet de budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2009 tel que présenté ci-dessus.**

Délibération n° 09-32

BUDGET ANNEXE « AIRE DE CARENAGE » - BUDGET PRIMITIF 2009

Madame DUCHEMIN, Responsable du Service Finances, présente à l'assemblée le projet de budget annexe « aire de carénage » pour l'exercice 2009. Ce projet s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé du chapitre	Montant	Chap.	Libellé du chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	26 200,00 €	002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	16 122,30 €
012	Charges de personnel	5 900,00 €	042	Opérations d'ordre entre sections	12 050,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	70	Vente de produits, prestations de service	58 400,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	24 100,00 €	74	Subventions d'exploitation	56 527,70 €
66	Charges financières	81 850,00 €			
67	Charges exceptionnelles	50,00 €			
TOTAL		143 100,00 €			143 100,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 MARS 2009

Dépenses			Recettes		
<i>Op.</i>	<i>Libellé de l'opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Op.</i>	<i>Libellé de l'opération</i>	<i>Montant</i>
000	Opérations financières	1 608 760,86 €	000	Opérations financières	1 388 699,90 €
100	Création aire de carénage	570 638,75 €	100	Création aire de carénage	790 699,71 €
TOTAL		2 179 399,61 €	TOTAL		2 179 399,61 €

Il rappelle que le budget annexe « aire de carénage » est assujéti à la TVA car il concerne des prestations de services portuaires. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 au 1^{er} janvier 2008 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide par 16 (seize) voix pour et 7 (sept) voix contre,

- **d'approuver le projet de budget annexe « aire de carénage » pour l'exercice 2009 tel que présenté ci-dessus.**

Mesdames Christine COLAS TERRIEN, Christine SEIGNARD, Melle Anne LE PROVOST, Messieurs Erwan MARION, Erwan BARBEY CHARIOU et Bruno LUTSE remettent chacun au maire leur lettre de démission et quittent la séance.

Le conseil municipal compte désormais 17 (dix sept) membres.

Madame KERVOELEN est désignée secrétaire de séance.

Présents : 17

Représenté : 0

Votants : 17

Délibération n° 09-33

CONTRIBUTIONS DIRECTES - VOTE DES TAUX 2009 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2009 et propose de les augmenter de 2 %.

Il rappelle ensuite les bases d'imposition réelles pour l'année 2008 et précise que celles pour l'année 2009 n'ont pas encore été notifiées :

	bases d'imposition réelles 2008	bases d'imposition prévisionnelles 2009	taux 2008	taux 2009
taxe d'habitation	6 460 393 €	6 589 601 €	18,06 %	18,42 %
foncier bâti	4 226 315 €	4 310 841 €	16,54 %	16,87 %
foncier non bâti	30 241 €	30 241 €	54,04 %	55,12 %

Le montant du produit attendu pour l'exercice 2009, en s'appuyant sur les bases prévisionnelles estimées et non notifiées s'élève donc à 1 957 712 €. Le montant inscrit au budget primitif 2009 sera donc corrigé en cours d'exercice par décision modificative pour prendre en compte la hausse des taux d'imposition et le nouveau produit tel qu'il résulte des bases d'imposition notifiées pour 2009.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 MARS 2009

- Vu la prévision des bases d'imposition des trois taxes directes locales pour 2009 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 9 (neuf) voix pour, 3 (trois) abstentions et 5 (cinq) voix contre,

- **de voter les taux suivants pour l'année 2009 :**

* taxe d'habitation :	18,42 %
* foncier bâti :	16,87 %
* foncier non bâti :	55,12 %

Délibération n° 09-34

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS TITULAIRES – MARS 2009

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs titulaires afin de pourvoir au remplacement du Directeur Général des services, anciennement attaché territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°84-53 en date du 27 janvier 2007 portant statut de la fonction publique territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs titulaires fixé par délibération n° 09-23 en date du 5 mars 2009 ;

Décide par 16 (seize) voix pour et 1 (une) voix contre,

- **De créer 1 emploi d'attaché principal à temps complet,**
- **De supprimer en corrélation 1 emploi d'attaché territorial à temps complet,**
- **Que le tableau des effectifs titulaires se présente ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} avril 2009 :**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services 10 à 20 000 habitants	A	1	0	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché Principal territorial	A	1	0	
Attaché territorial	A	1	1	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint administratif principal 1ère cl.	C	1	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	3	1
Adjoint administratif 1° Classe	C	5	5	0
Agent administratif 2° Classe	C	2	2	1
TOTAL		16	13	2
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Principal	A	1	1	
Technicien supérieur Principal	B	1	1	
Contrôleur Principal des travaux	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	2	2	
Agent de maîtrise	C	3	3	
Adjoint technique Principal de 1° Cl.	C	6	6	

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 MARS 2009

Adjoint technique Principal de 2° Classe	C	4	4	
Adjoint technique 1°classe	C	5	5	
Adjoint technique 2°classe	C	19	18	4
TOTAL		42	41	4
SECTEUR SOCIAL				
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	1	1	
TOTAL		1	1	0
SECTEUR SPORTIF				
Educateur des activités phys. et sportives de 2ème cl.	B	1	1	
TOTAL		1	1	0
SECTEUR POLICE MUNICIPALE				
Gardien de police municipale	C	2	2	
TOTAL		2	2	0
SECTEUR CULTUREL				
Assistant d'Enseignement artistique	B	1	1	1
Total		1	1	1
TOTAL GENERAL		63	59	7

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20

Comme après chaque conseil, la parole est donnée au public.